

DOSSIER DE DEMANDE D’AFFILIATION

Les associations souhaitant participer aux activités de l’UFOLEP, doivent s’affilier au Comité Départemental UFOLEP et par la même à la Ligue de l’Enseignement, Fédération de Loir-et-Cher.

L’adhésion de l’association est soumise à la décision du Conseil d’Administration de l’UFOLEP 41 et de la Ligue de l’Enseignement de Loir-et-Cher.

Afin de présenter votre dossier, nous vous demandons de nous transmettre les documents suivants :

- **Délibération du Conseil d’Administration de l’association demandant l’adhésion au Comité Départemental UFOLEP 41 et à la Ligue de l’Enseignement, Fédération de Loir-et-Cher. (Pièce jointe)**
- **Les statuts de l’association.**
- **Le récépissé d’inscription à la Préfecture.**
- **Le numéro d’insertion au Journal Officiel.**
- **La composition du bureau de l’association (Nom, Prénom, Adresse complète et Profession.**
- **La charte signée. (Pièce jointe)**

Dossier à retourner complet à :
Comité Départemental UFOLEP Loir-et-Cher
10, Allée Jean Amrouche – B.P. 11003 – 41010 BLOIS CEDEX

CHARTRE PROPOSEE AUX ASSOCIATIONS SOLLICITANT UNE AFFILIATION

Toute association sollicitant son affiliation à la Ligue de l'Enseignement, Fédération de Loir-et-Cher, par le biais de l'UFOLEP 41 :

- **S'ouvre un droit** à l'ensemble des prestations que la Ligue met en œuvre pour favoriser l'action associative,
- **Inscrit librement son action dans le cadre des orientations générales du mouvement Ligue.** Ces orientations (résumées ci-après) se fondent sur l'ensemble des principes démocratiques, laïques et républicains qu'il s'agit de respecter, défendre, promouvoir.

La Ligue est un **mouvement d'éducation populaire indépendant** des partis, des syndicats, des églises et groupement philosophiques, des diverses institutions.

La Ligue est un **mouvement laïque** engagé par :

- **La défense et la promotion de l'école publique** et sa démocratisation ;
- **La défense de la laïcité** de l'Etat, de l'école, de toutes les institutions républicaines. La laïcité fondée sur la séparation des églises et de l'Etat, garanti la liberté de conscience dont procèdent les libertés de pensée, d'expression, de croyance, de religion... ;
- La lutte **contre toutes les formes d'endoctrinement ou de manipulation mentale** conduisant à aliéner l'individu, à le conditionner ;
- **Le rejet de toutes les formes d'intégrisme, de cléricisme, de racisme et de xénophobie ;**
- **La défense des droits de l'homme** tels que définis par les conventions internationales : déclaration universelle des droits de l'homme, convention sur les droits de l'enfant, sur les droits de la femme, etc. ;
- Le refus de communautarisme visant à limiter ou altérer la primauté de la citoyenneté individuelle.

La Ligue est un **mouvement laïque d'éducation populaire** militant pour la **réalisation d'une authentique démocratie par la formation de l'homme et du citoyen**. Il s'agit d'aider chaque individu à épanouir ses possibilités et ses compétences, à choisir librement ses formes de participation à l'évolution des structures sociales.

La Ligue est un **mouvement engagé dans la transformation sociale** pour plus d'égalité, de justice, de solidarité. Elle est donc concernée par la lutte contre les inégalités, l'injustice et toutes les formes d'exclusion.

Madame, Monsieur,.....

Président de l'association :

Atteste avoir pris connaissance, ainsi que les responsables de son association, des principes de la Charte des Associations de la Ligue de l'Enseignement, Fédération de Loir-et-Cher, et les accepte.

Fait à :, le :

Signature

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

De l'association :

Réuni le :

A :

Le Conseil d'Administration demande l'adhésion de l'association au Comité Départemental UFOLEP 41 et à la Ligue de l'Enseignement, Fédération de Loir-et-Cher.

A, le

Le (a) Président (e),